

GUIDE TARIFAIRE 2023

AEROPORT BREST BRETAGNE

Redevances Extra-Aéronautiques – Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023

www.brest.aeroport.bzh

Table des matières

1	CONTACTS	3
2	CONDITIONS DE REGLEMENT DES FACTURES	4
2.1	Mode de règlement des factures.....	4
2.1.1	<i>Périodicité</i>	4
2.1.2	<i>Conditions de règlement</i>	4
2.2	Délais de règlement.....	4
2.3	Réclamations	4
3	REDEVANCES DOMANIALES	5
3.1	Principes Généraux.....	5
3.2	Aérogare commerciale	5
3.3	Aérogare fret.....	6
3.4	Hangar.....	6
3.5	Bâtiments modulaires.....	6
3.6	Autres installations	6
3.7	Terrains	6
3.8	Parcs de stationnement des loueurs de voitures	7
3.9	Stationnement véhicules côté piste (PCZSAR).....	7
3.10	Stationnement véhicules côté ville (P3 Bis)	7
4	PRESTATIONS ET USAGE DES INSTALLATIONS	8
4.1	Prestations	8
4.2	Systèmes d'information	9
4.3	Accessoires de téléphonie	10
4.4	Prestations de personnels.....	11
4.5	Formations Internes	11
4.6	Prestations Techniques	12

1 CONTACTS

S.A.S. Aéroports de Bretagne Ouest

Aéroport Brest Bretagne, 29490 GUIPAVAS – France

Accueil

@ : info@brest.aeroport.bzh

Direction de la Concession

☎ : + 33(0) 2 98 32 86 04

@ : assistanat.direction@brest.aeroport.bzh

Administration – Finance

☎ : + 33 (0) 2 98 32 86 22

@ : service.compta@brest.aeroport.bzh

Activités Immobilières

☎ : + 33 (0) 6 99 39 57 93

@ : sylvie.bebin@brest.aeroport.bzh

Service Parking

Tél : + 33 (0) 2 98 32 86 37

@ : service.parkings@brest.aeroport.bzh

Développement commercial et marketing

☎ : + 33 (0) 2 98 32 86 01

@ : service.commercial@brest.aeroport.bzh

Espace affaires

☎ : + 33 (0) 2 98 32 85 13

@ : espace.affaires@brest.aeroport.bzh

2 CONDITIONS DE REGLEMENT DES FACTURES

2.1 Mode de règlement des factures

2.1.1 Périodicité

Les redevances domaniales, les prestations et charges dues au gestionnaire sont calculées par année civile. Elles sont payables par trimestre et à terme à échoir. Les modalités de règlement sont définies ci-après.

Les prestations déterminées à partir d'un relevé de compteur sont payables par trimestre et à terme échu.

Un calcul au prorata temporis est effectué pour les trimestres d'exploitation incomplets.

2.1.2 Conditions de règlement

Les sommes dues doivent être acquittées sur présentation des factures correspondantes :

- par chèques bancaires établis au nom de la SAS Aéroports de Bretagne Ouest et adressés à la SAS Aéroport de Bretagne Ouest - 1, Place du 19ème R.I. - 29220 BREST ;

- par virement à 30 jours date de facture sur le compte ARKEA Banques Entreprises et Institutionnels.

Identification internationale de compte bancaire – IBAN

FR76	1882	9294	1102	8161	4274	065
Identifiant international banque – BIC (adresse swift)						
CMBRFR2BCME						

En cas de non-paiement dans les délais et après envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure de payer, le dossier est transmis au service contentieux. Les frais de recouvrement seront à la charge du titulaire.

L'instruction d'une réclamation n'a pas de caractère suspensif.

Important : Merci d'indiquer les références portées sur la facture
(N° client/ date / n° facture)

2.2 Délais de règlement

Sauf accord particulier, les factures doivent être payées dans les 30 jours à compter de leur date de réception.

2.3 Réclamations

Toute réclamation devra être présentée dans un délai de 90 jours, sans quoi elle ne sera pas admise.

Afin d'éviter des demandes d'informations complémentaires et pour traiter vos questions dans les meilleurs délais, indiquez systématiquement :

- Le numéro de la facture concernée ;

3 REDEVANCES DOMANIALES

3.1 Principes Généraux

Les locaux sont fournis en l'état et font l'objet d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire entre la SAS Aéroports de Bretagne Ouest et l'occupant.

Les bureaux, locaux commerciaux et comptoirs, sont fournis avec les branchements usuels (électricité, téléphone, chauffage collectif, ...).

Les réserves sont fournies avec les branchements électriques et éventuellement le chauffage collectif.

Les surfaces de stockage et les hangars sont fournis avec les branchements électriques.

Nous louons des terrains non viabilisés. La viabilisation (raccordement d'eau, de téléphone, d'électricité et évacuation des eaux usées) est à la charge du locataire. Elle est facturée au prix selon devis.

Tous travaux dans les locaux mis à disposition sont strictement interdits sans accord préalable de la SAS Aéroports de Bretagne Ouest. La demande doit être adressée uniquement à la correspondante des activités immobilières.

La redevance domaniale sera indexée chaque année, au 1er janvier, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des loyers commerciaux (ILC).

3.2 Aérogare commerciale

Domanial		Tarifs H.T.
<i>Bureau / comptoir / back-office / surface commerciale</i>	Le m ² / an	
<i>Y compris vestiaire / atelier / magasin</i>	- niveau 0	185,61 €
	- niveau 350	260,24 €
Réserve		79,00 €
Comptoir TO	m ² / an	574,16 €
Plateau Tour Opérateur	Par an	4 932,72 €

Emplacement présentoirs revues des compagnies aériennes et diverses bornes

En salle d'embarquement, après accord de la SAS Aéroports de Bretagne Ouest, les compagnies peuvent installer des présentoirs pour les revues. Les présentoirs sont fournis par la compagnie qui assure leur bon état et réassortiment.

Pour les bornes, les emplacements sont situés dans le hall public.

Emplacement présentoirs revues des compagnies aériennes		Tarifs H.T.
Présentoir	Par an	2 863,05 €
Emplacement bornes libre-service	Par an	3 151,20 €

3.3 Aérogare fret

AEROGARE DE FRET		Tarifs H.T.
Hangar fret	m ² / an	28,82 €
Bureaux fret	m ² / an	171,78 €
Locaux techniques / Magasins / Local Pause / Archives / Vestiaires	m ² / an	57,65 €
Electricité	m ² / an	33,42 €
Chauffage	m ² / an	17,29 €
Entretien / Environnement	m ² / an	10,36 €

3.4 Hangar

AVIATION GENERALE		Tarifs H.T.
Hangar	m ² / an	29,97 €
Entretien / Environnement hangar	m ² / an	2,81 €
Plateau hangar N°1	Par an	17 829,94 €
Plateau hangar N°3	Par an	10 413,53 €
Plateau hangar N°4	Par an	1 356,06 €
Plateau hangar N°5	Par an	1 494,23 €

Certains hangars situés en zone d'aviation générale ont fait l'objet d'une expertise. En fonction de la valeur vénale proposé par l'expert, il peut y avoir un tarif différent. (Nous consulter)

3.5 Bâtiments modulaires

Bâtiments modulaires		Tarifs H.T.
Bureau	m ² / an	169,48 €
Cabine Retour loueurs	m ² / an	245,50 €
Réserve	m ² / an	44,47 €
Entretien / Environnement	m ² / an	10,36 €

3.6 Autres installations

AUTRES INSTALLATIONS		Tarifs H.T.
Plateau aéronautique	Par an	14 411,73 €
Plateau Compagnie Aérienne	Par an	7 143,63 €

3.7 Terrains

TERRAINS		Tarifs H.T.
Naturel (<i>sans aménagement ni réseau</i>)	m ² / an	5,11 €
Naturel et viabilisé (<i>sans aménagement en dehors des réseaux d'assainissement, d'électricité et de téléphone, fibre optique</i>)	m ² / an	6,64 €
Bitume (<i>terrain comportant des surfaces traitées à l'émulsion monocouche minimum ou à l'enrobé de quelque nature qu'il soit</i>)	m ² / an	8,56 €
Bitume et viabilisé (<i>terrain comportant des surfaces traitées à l'émulsion monocouche minimum ou à l'enrobé de quelque nature qu'il soit avec les divers réseaux</i>)	m ² / an	12,75 €

Terrain agricole	Ha / an	174,57 €
Terrain naturel et viabilisé entrée zone aéroportuaire	m ² / an	10,90 €
Entretien / Environnement Terrain naturel	m ² / an	1,17 €
Entretien / Environnement terrain viabilisé	m ² / an	2,94 €

3.8 Parcs de stationnement des loueurs de voitures

PARCS DE STATIONNEMENT DES LOUEURS DE VEHICULES		Tarifs H.T.
Emplacement de proximité pour véhicule location	La place / an	933,87 €
Emplacement en base arrière pour véhicule location	La place / an	432,34 €
Débordement Hiver (de novembre à mars) - véhicules de tourisme	La place / mois	163,66 €
Débordement Eté (d'avril à octobre) - véhicules de tourisme	La place / mois	261,86 €
Débordement mensuel - véhicules de tourisme	La place / mois	27,28 €
Débordement mensuel - véhicules utilitaires	La place / mois	38,19 €

3.9 Stationnement véhicules côté piste (PCZSAR)

STATIONNEMENT COTE PISTE (PCZSAR)		Tarifs H.T.
Emplacement véhicules (<3,5T)	La place / an	159,09 €
Emplacement véhicules (≥3,5T)	La place / an	314,75 €
Emplacement appareils (avec un minimum de 5m ²)	m ² / an	12,67 €

3.10 Stationnement véhicules côté ville (P3 Bis)

STATIONNEMENT COTE VILLE (P3 BIS)		Tarifs H.T.
Place de parking P3 Bis (occupant AOT)	La place / an	333,53 €

Nous consulter pour toute installation en dehors des locaux et espaces susmentionnés.

4 PRESTATIONS ET USAGE DES INSTALLATIONS

4.1 Prestations

La SAS Aéroports de Bretagne Ouest fournit, sur la plateforme, l'ensemble des prestations relatives à l'énergie électrique, le confort climatique, l'eau, la collecte des déchets, le nettoyage des espaces communs, l'entretien des diverses installations techniques (ascenseurs, escalators, systèmes de sécurité, ...).

La facturation est établie trimestriellement.

Pour les espaces équipés de compteurs spécifiques, les tarifs sont les suivants :

PRESTATIONS		Tarifs H.T.
Electricité	kWh	0.49 €
Eau	m ³	5.99 €
Gaz	kWh	0.49 €

Pour les équipements spécifiques, la consommation est calculée en fonction de la puissance maximale déclarée sur la fiche technique du matériel. La pose de compteur pour le relevé de consommation au plus juste est à la charge du titulaire sous réserve de l'acceptation du service domanial.

Pour les espaces non équipés de compteurs la facturation est forfaitisée à hauteur de 50 % du montant de la redevance domaniale annuelle HT et hors charges.

4.2 Systèmes d'information

Les communications sont facturées selon le décompte des services fournisseurs, majorées d'un pourcentage de gestion de **15 %**.

Systèmes d'information		Tarifs H.T.
TELEPHONIE		
Location d'une ligne analogique (FAX / TPE / etc.)	Par mois	22,11 €
Location poste fixe entrée de gamme	Par mois	5,38 €
Location d'un poste fixe milieu de gamme	Par mois	10,76 €
Option - Numéro accessible de l'extérieur (SDA)	Par mois	6,32 €
Changement de type d'accès	Par changement	22,11 €
Groupement d'appel (un numéro fait sonner plusieurs postes en même temps)	Par mois	10,76 €
Facturation détaillée	Par mois	15,79 €
Détail des appels téléphoniques	Par facture	68,42 €
Répertoire privatif (100 numéros max.)	Par mois	5,38 €
Coût de la mise en relation pour un appel local	CMR	0,10 €
Coût d'un appel local	Minute	0,03 €
Coût de la mise en relation pour un appel national	CMR	0,10 €
Coût d'un appel national	Minute	0,05 €
Coût de la mise en relation pour un appel vers les mobiles nationaux	CMR	0,17 €
Coût d'un appel vers les mobiles nationaux	Minute	0,17 €
Location d'une ligne VOIP	Par mois	16,14 €
INFORMATIQUE		
Accès au système d'information aéroportuaire (intranet métier) / ligne	Par mois	16,84 €
Raccordement au réseau TV	Par mois	34,74 €
Location d'un poste TVM (information de téléaffichage métier)	Par mois	63,16 €
Location d'un matériel Informatique + accès au système d'information	Par mois	115,79 €
Location d'un moniteur de téléaffichage 42" (fourniture d'énergie comprise)	Par mois	226,32 €
Ingénierie de mise en œuvre / heure	Par heure	126,32 €
Frais de sortie de service par anticipation (souscription de 1 an minimum lors de la mise en place d'un service)	Par service	290,46 €
RESEAU		
Rocade antenne TV	Par mois	4,32 €
Rocade analogique CAT. 5	Par mois	4,32 €
Rocade informatique CAT. 7	Par mois	10,76 €
RJ45 10/100 commuté (VLAN dédié) d'extrémité	Par mois	12,91 €
RJ45 10/100 commuté (VLAN dédié) d'extrémité + POE + qOS + 2 mac-adresses MAX + facturation au débit	Par mois	32,27 €
Rocade fibre optique (850 nanomètres)	Par mois	30,12 €

Hébergement d'un matériel actif dans une baie (hauteur 2U max et consommation de 150W maximum)	Par mois	45,18 €
Hébergement d'une baie dédié dans un local VDI (hors fourniture d'énergie)	Par mois	112,96 €
Hébergement d'une baie dédié dans un local COR (hors fourniture d'énergie)	Par mois	112,96 €
Hébergement d'une antenne dans le bâtiment	Par mois	59,17 €
Hébergement d'antenne sur la plateforme	Par mois	263,57 €
Accès Internet très haut débit	Par mois	93,05 €
PRESTATIONS IT INFRA		
Artères FO 850 nanomètres		
Frais d'accès aux services	Par an	925,18 €
Redevance hm/an	Par an	177,51 €
Paire de cuivre CAT.3		
Frais d'accès aux services	Par an	268,95 €
Redevance hm/an	Par an	50,56 €
Paire de cuivre CAT.7		
Frais d'accès aux services	Par an	268,95 €
Redevance hm/an	Par an	123,72 €
Port RJ45 commuté		
Frais d'accès aux services	Par an	268,95 €
Redevance vlan dédié transporté	Par an	50,56 €
Redevance vlan dédié routé	Par an	54,87 €
WIFI 802 ;11a, b, g		
Frais d'accès aux services	Par an	537,89 €
Couverture radio électrique SSID dédié m ² /an	Par an	2,85 €
Location d'espace en locaux techniques IT		
Frais d'accès aux services	Par an	268,95 €
Commutateur 1U + passage câble 1U 2U	Par an	527,14 €
Baie 42U Un	Par an	554,03 €

4.3 Accessoires de téléphonie

Poste fixe entrée de gamme

Forfait remplacement d'un poste en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel :**263,16 € H.T.**

Poste fixe milieu de gamme

Forfait remplacement d'un poste en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel :**368,42 € H.T.**

Cordon, combiné et câble RJ45

Forfait remplacement en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel :
Cordon RJ11, RJ45 (l'unité) **26,32 € H.T.**
Combiné téléphonique (l'unité) **105,26 € H.T.**

4.4 Prestations de personnels

Prestations de Personnels		Tarifs H.T.
Hôtesse d'accueil	l'heure	70 €
Accompagnement en zone réservé	l'heure	70 €
Coordinateur incident - Opérations spéciales	l'heure	105 €
Responsable / Superviseur	l'heure	95 €
Ouvrier Polyvalent	l'heure	70 €
Agent technique / électrotechnicien	l'heure	70 €
Agent SSIAP	l'heure	70 €
Agent sûreté	l'heure	70 €

Minimum de facturation 1 heure (Toute heure commencée est due).

Forfait de 50 € HT en supplément en cas de déplacement hors heure ouvrée (astreinte).

Toute opération qui entraînerait une extension au-delà des heures de service, fera l'objet d'une étude au cas par cas.

4.5 Formations Internes

- Déplacement à l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire

Pour des raisons de sécurité liées à l'exploitation des avions, les personnes devant se déplacer à l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire doivent être obligatoirement détentrices d'une autorisation sur l'aéroport.

Conditions :

- Être détenteur d'un permis de conduire valable en France ;
- Avoir un badge donnant accès à la zone de sûreté à accès réglementé (ZSAR) ;
- Avoir suivi le cours d'autorisation de circulation sur l'aéroport et réussir le test de clôture de la formation.

Inscription

Une inscription préalable est obligatoire.

Les personnes doivent se présenter avec :

- Un permis de conduire ;
- Une pièce d'identité en cours de validité.

Contact : Service Formation

☎ : +33(0)2 98 32 86 04

@ : jean-marc.fily@brest.aeroport.bzh

- Accès sans escorte en zone « coté piste »

L'entreprise ou l'organisme effectue pour ses salariés une demande de titre de circulation et d'habilitation auprès de l'autorité compétente.

Les demandes de renouvellement s'effectuent avec un préavis minimal de 4 mois avant l'échéance d'habilitation.

L'entreprise ou l'organisme est tenu de faire dispenser aux personnes agissant pour son compte et pour lesquelles elle formule la demande de titre de circulation, une formation « sensibilisation à la sûreté (11.2.6.2) ».

Contact : Service sûreté

☎ : +33(0)2 98 32 86 50

@ : service.pcs@brest.aeroport.bzh

Formation en groupe (tarif par personne) Formation initiale	Tarifs H.T.	Durée	Validité
SGS / Circulation piéton sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer à pied en toute autonomie sur les aires de trafic)	67€	1H30	2 ans
SGS / Circulation conduite sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic)	83€	2H00	2 ans
SGS / Circulation conduite sur l'aire de mouvement (trafic/ manœuvre) (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic et manœuvre)	292€	7H00	2 ans
Sensibilisation badge (11.2.6.2) (Personnel autre que les passagers qui peuvent bénéficier d'un accès sans escorte aux zones de sûreté à accès réglementé)	99€	3H00	3 ans
Emission du titre de circulation en ZSAR (Badge) (Y compris : badges - carte professionnelle - supports et tour de cou ou brassard - porte vignette véhicule)	77€		

Formation en groupe (tarif par personne) Recyclage	Tarifs H.T.	Durée	Validité
SGS / Circulation piéton sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer à pied en toute autonomie sur les aires de trafic)	44 €	1H30	2 ans
SGS / Circulation conduite sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic)	66€	1H30	2 ans
SGS / Circulation conduite sur l'aire de mouvement (trafic/ manœuvre) (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic / manœuvre)	143€	4H30	2 ans

4.6 Prestations Techniques

Remplacement de clef (casse, perte, vol)	Par clé	80,00 €
--	---------	---------

Toute demande d'intervention technique fera l'objet d'un devis qui devra être retourné signer avec la mention « bon pour accord » avant de réaliser l'intervention.